



Charte bénévoles

“Le bénévole est celui qui s’engage de son plein gré de façon désintéressée dans une action organisée au service de la communauté. Les bénévoles offrent une aide mutuelle, des services, soit à titre personnel ou au sein d’une association dans un esprit de partenariat et de fraternité.

Les bénévoles visent aussi à faire du volontariat un élément d’épanouissement personnel, d’acquisition de connaissances et de compétences nouvelles, d’amplification de capacités, en favorisant l’initiative et la créativité, en permettant à chacun d’être plus acteur qu’usager et consommateur.”

(Déclaration universelle sur le volontariat, IAVE, Paris 1990)



Le bénévole est le lien entre le public, les artistes, les intervenants, les partenaires. Par son état d'esprit, sa capacité à s'adapter et son enthousiasme, il insuffle une dynamique incontournable et contribue au succès de l'évènement. Il est également le premier à porter les valeurs de respect essentielles au bon déroulement du festival. Quelques règles sont donc à observer :

Respect du projet associatif :

- Respecter les valeurs ainsi que le fonctionnement de l'association,
- S'impliquer dans les missions confiées,
- Respecter les horaires convenus (prévenir, en temps utile, en cas d'impossibilité),
- Ne pas abuser des privilèges conférés au statut de bénévole.

Respect des règles de sécurité :

- Pour les mineurs : avoir préalablement fait remplir le formulaire d'autorisation parentale,
- Prendre en compte toutes les mesures de sécurité en vigueur, à la fois pour soi-même et pour le public
- Ne pas introduire sur les évènements des personnes non autorisées, même s'il s'agit de personnes proches,
- Pour soi-même, porter pour les tâches qui le nécessitent l'équipement adéquat : chaussures fermées (de sécurité de préférence), gants si nécessaire etc.

Respect des règles sanitaires:

- Porter le masque dans toutes situations liées à votre rôle de bénévole,
- Respecter les gestes barrières,
- Inviter les festivaliers à respecter eux-mêmes les gestes barrières,
- Respecter les consignes sanitaires spécifiquement liées à votre rôle de bénévole: désinfection du matériel etc.

Respect de l'environnement :

- Ne pas jeter ses mégots par terre,
- Ramasser les déchets sur son chemin,
- Inviter gentiment le public à utiliser les poubelles de tri sélectif, les informer sur l'utilisation des toilettes sèches...

Respect du matériel et des biens confiés : Utiliser avec soin le matériel et les biens confiés (outillage, machines, appareils divers), les tenir propres et informer l'un des responsables de l'association en cas de perte ou détérioration.

Attitude et comportement :

- Sourire, convivialité, écoute, attitudes adaptées et respectueuses sont garants de la réussite du festival,
- Etre responsable de son comportement et maître de soi dans toutes les missions confiées,
- Rester raisonnable par rapport à la consommation d'alcool pouvant entraîner des comportements inappropriés.

Principe de solidarité :

- L'aventure humaine d'un évènement associatif est pleine de surprises mais aussi très éprouvante ! Si chaque bénévole s'investit dans son rôle, il est important également de prendre en compte la vue d'ensemble de l'évènement et d'agir dans un esprit solidaire et collectif : communiquer, faire connaissance, s'entraider, être attentif à soi et aux autres, savoir entendre les difficultés et limites de chacun, mais aussi pouvoir exprimer les siennes (fatigue, besoin d'une pause...). A l'impossible, nul n'est tenu !

L'association Regards de Mômes peut décider à tout moment de la fin de la collaboration du bénévole, en cas de non-respect des consignes précisées par l'organisation, de manque de respect vis-a-vis des autres bénévoles ou de quiconque, de toute faute mettant en difficulté ou en danger l'organisation du festival.

Regards de Mômes s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
- Lui donner une information claire sur l'association, son fonctionnement et son poste,
- Assurer son soutien et son accompagnement par un responsable compétent,
- Lui confier dans la mesure du possible une activité qui lui convienne,
- Couvrir le bénévole par sa responsabilité civile en cas d'accident.



L'important est enfin de passer un moment exceptionnel ensemble !

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et vous remercions par avance pour votre aide. En nous réjouissant de vous compter parmi les nombreux bénévoles dont l'association a besoin pour son bon déroulement, votre engagement sera un réel soutien à ce projet commun.